Cahier des Charges pour les Tuteurs (INSPE et académiques) des étudiants de master 2 MEEF du second degré enseignants et documentalistes non lauréats du concours bénéficiaires d'un contrat d'enseignement

A compter de la rentrée 2017, la durée de la scolarité des étudiants de M2B est dans la grande majorité des cas de 2 années scolaires. Un stage est prévu dans ce cadre.

Le stage est ici réalisé en responsabilité sur un service de contractuel qui est confié à l'étudiant par l'employeur durant l'une ou / et l'autre des 2 années du cursus.

Le tutorat du stage de la formation en alternance est assuré conjointement par un tuteur académique désigné par le recteur d'académie et un tuteur INSPE désigné par l'école supérieure du professorat et de l'éducation (INSPE). Ils contribuent au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 01 juillet 2013 – BO n° 30 du 25 juillet 2013.

Le tuteur académique exerce dans l'établissement, lieu d'exercice du métier qui sert de support au développement professionnel du stagiaire ou dans un établissement voisin. Pour favoriser le développement des compétences du stagiaire, entre autres lors de la réalisation de son mémoire de master, le tuteur académique s'appuie sur le contexte, l'environnement, le projet et les équipes de l'établissement, en lien avec les formateurs de l'INSPE.

Rôle et mission du tuteur INSPE

Le tuteur INSPE participe à l'accompagnement du stagiaire. Il l'aide à gérer l'articulation entre ses missions en établissement et sa formation, à développer ses capacités, à expliquer et analyser ses choix de nature pédagogique et didactique, à mener une analyse critique de sa pratique.

Il participe à son évaluation.

En lien avec les enseignements dispensés à l'INSPE et en collaboration avec le tuteur académique, le tuteur INSPE assure le suivi du stagiaire pour :

- apporter des réponses aux questions spécifiques à ses missions de professeur de disciplines, de professeur documentaliste,
- le conseiller pour l'organisation de la classe, de son enseignement et des projets qu'il met en œuvre,
- l'orienter vers la recherche de ressources dans l'organisation de ses enseignements ou de ses missions de professeur documentaliste,
- l'aider à évaluer la qualité de ses préparations pédagogiques,
- l'aider à analyser sa pratique.

Modalités d'intervention et suivi formatif

Au cours du premier trimestre, le tuteur INSPE peut conduire un entretien avec le stagiaire afin de réaliser un point d'étape.

Il effectue une visite d'aide et de conseil dans l'établissement de stage. Cette visite est suivie d'un entretien de formation. Un bilan de celle-ci est effectué et communiqué au stagiaire.

Le tuteur INSPE participe aux dispositifs d'échanges d'informations et d'accompagnement mis en place par l'INSPE et le rectorat. Il collabore avec le tuteur académique dans l'objectif d'identifier les besoins de formation éventuels.

En cas de difficultés repérées du stagiaire, il met en œuvre le protocole d'accompagnement renforcé défini pour les professeurs stagiaires alternants.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur INSPE émet un avis qui contribue à l'évaluation de l'UE Stage et mémoire.

Rôle et mission du tuteur académique

Le tuteur académique conseille le stagiaire, l'aide à préparer son activité professionnelle, à mener une analyse critique de sa pratique et participe à son évaluation, il le sensibilise aux enjeux éducatifs.

Le tuteur accompagne le stagiaire durant l'année scolaire et participe à sa formation au sein de l'établissement.

Le tuteur académique conçoit son action, tant de formation que d'évaluation, en lien avec le tuteur désigné par l'INSPE et les équipes éducatives de l'établissement. Il participe au suivi formatif et à l'évaluation des compétences professionnelles du stagiaire.

Modalités d'intervention

Le tuteur académique s'appuie sur des temps d'entretien formels, des temps d'observation réciproque de la situation professionnelle et sur toute autre forme d'échange en présentiel ou non.

Ces temps permettent d'accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre des programmes, des référentiels de formation et des textes institutionnels, d'analyser des séquences ou des situations professionnelles, de les situer dans la progression annuelle ou dans un contexte général, et d'expliciter les éléments utiles à la compréhension des choix effectués.

Il l'incite à observer d'autres pratiques pédagogiques, éducatives et institutionnelles.

Il l'aide à construire une posture professionnelle, lui fait percevoir l'importance du travail en équipes pédagogiques ou éducatives, notamment au travers d'actions interdisciplinaires, de pratiques collectives ou de partenariats avec d'autres structures.

Suivi formatif

Le tuteur académique participe aux dispositifs d'échanges d'informations et d'accompagnement mis en place par l'INSPE et le rectorat. Le tuteur académique collabore avec le tuteur INSPE. Il participe à l'identification des besoins de formation. Il répond aux différentes demandes de l'institution et de l'INSPE dans le cadre du suivi formatif du stagiaire, notamment les bilans d'étape.

En cas de difficultés repérées du stagiaire, il met en œuvre le protocole d'accompagnement renforcé défini pour les professeurs stagiaires alternants.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur réalise un rapport en fin d'année de stage du stagiaire.